



**PROGRAMME
DE RECHERCHE CLINIQUE
2011-2012**

Guide de demande de subvention

*La Fondation de recherche
en sciences infirmières du Québec*

PRÉAMBULE

Ce guide décrit la marche à suivre par les infirmières¹ qui désirent soumettre une demande de subvention dans le cadre du Programme de recherche clinique de la Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec (FRESIQ).

La Fondation

Consciente que les soins infirmiers constituent un maillon essentiel du système de santé, la Fondation vise à promouvoir l'avancement des sciences infirmières et l'amélioration continue des soins infirmiers au Québec, par le soutien de la recherche et du transfert de connaissances. Le but ultime demeure l'amélioration de la santé et du bien-être des Québécois.

Le Comité scientifique

La FRESIQ a créé un Comité scientifique pour appuyer son Conseil d'administration dans la gestion des concours du Programme de recherche clinique. Ce comité consultatif propose au Conseil d'administration les règlements généraux relatifs aux demandes de subvention et aux critères d'attribution des fonds. Il évalue les demandes de subvention et transmet ses recommandations au Conseil d'administration de la FRESIQ.

¹ Dans ce texte, le féminin est utilisé sans préjudice et seulement pour alléger la présentation.

PROGRAMME DE RECHERCHE CLINIQUE

Objectif du programme de subvention

Le Programme de recherche clinique vise à favoriser la réalisation en milieu clinique de projets de recherche axés sur les soins à la clientèle.

Critères généraux d'admissibilité

Pour qu'une demande soit admissible à tout programme de subvention de la FRESIQ, le chercheur principal doit être une personne qui est membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) et membre de la FRESIQ.

Critères spécifiques d'admissibilité

Pour que le projet soit admissible au Programme de recherche clinique, il doit répondre aux critères suivants :

- Le projet porte sur la pratique clinique dans le domaine des soins infirmiers, entre autres :
 - les soins et les traitements infirmiers
 - la promotion de la santé
 - la prévention de la maladie
 - la réadaptation
 - les soins palliatifs
 - toute autre problématique d'un intérêt particulier pour les soins infirmiers, *sauf* si elle concerne la gestion des soins infirmiers, la planification de la main d'œuvre ou la formation du personnel.
- Le chercheur principal est une infirmière qui possède au moins une maîtrise².

Dans tous les cas, l'équipe de recherche doit inclure :

 - un chercheur détenteur d'un doctorat ou pouvant démontrer qu'il a de l'expérience en recherche, tel que confirmé par les renseignements personnels versés au formulaire de demande;
 - au moins une infirmière du milieu clinique³ qui participe activement à toutes les étapes du processus de recherche, à titre de co-chercheur ou de collaboratrice.
- La recherche est effectuée là où les soins sont prodigués (ex. : dans un établissement de santé ou dans la communauté).
- Les chercheurs ne peuvent pas être rémunérés à partir de la subvention.
- Il s'agit d'un projet de recherche ou d'un projet pilote d'une durée maximale de 18 mois.
- Le projet de recherche faisant l'objet de la demande de subvention ne doit pas être le même que le projet de mémoire ou de thèse effectué dans le cadre d'un programme d'études supérieures. Les étudiants au doctorat sont admissibles si la demande ne porte pas sur leur projet de thèse et s'ils fournissent à cet effet une lettre de leur directeur de recherche.

² Si une infirmière fait un passage direct au doctorat, elle doit fournir la preuve qu'elle a réussi son examen de synthèse pour que sa maîtrise lui soit reconnue.

³ Cette infirmière peut assumer différentes fonctions dans le milieu clinique (ex. : infirmière clinicienne, conseillère clinique, infirmière-chef).

Budget

Le montant de la subvention est de 20 000 \$ et le budget global du projet ne peut dépasser 60 000 \$. Une subvention sera offerte en 2011-2012.

Le salaire des chercheurs n'est pas admissible dans le cadre de la subvention accordée par la FRESIQ, ni les dépenses relatives à la diffusion des résultats du projet.

Évaluation des demandes

Les demandes de fonds présentées à la FRESIQ concernant le Programme de recherche clinique sont évaluées par le Comité scientifique, formé de pairs reconnus pour leur compétence, auxquels pourra se joindre un expert, tel un statisticien, s'il y a lieu. Le comité scientifique peut avoir recours à des évaluateurs externes, si nécessaire.

Les demandes sont évaluées à partir des critères suivants :

CRITÈRES D'ÉVALUATION
1. Pertinence du projet (20 points)
Importance du projet pour le soin des individus, des familles et des groupes
<ul style="list-style-type: none">• La recherche répond-elle à une question importante pour la discipline et les besoins des milieux?• Les résultats de la recherche pourront-ils être appliqués ou reproduits dans des situations de soins?
Pertinence du projet par rapport aux objectifs du programme de recherche clinique
<ul style="list-style-type: none">• Le projet est-il axé sur les soins à la clientèle?• Permet-il de favoriser la réalisation, dans le milieu clinique, d'un projet de recherche impliquant des infirmières du milieu, de manière à renforcer les liens entre la recherche et la pratique ?
2. Valeur scientifique du projet (55 points)
Objectifs, questions de recherche
<ul style="list-style-type: none">• Les objectifs sont-ils définis clairement et opérationnels selon la méthodologie proposée ?• Les questions de recherche ou les hypothèses sont-elles bien formulées en fonction des objectifs ?
Recension des écrits
<ul style="list-style-type: none">• La recension des écrits reflète-t-elle une bonne connaissance du domaine ?• Contient-elle les principales références ? Est-elle complète et critique ?
Cadre de référence (si pertinent)
<ul style="list-style-type: none">• Le cadre de référence est-il bien intégré à l'ensemble de l'étude ?
Méthodologie
<ul style="list-style-type: none">• Le type de recherche et la méthodologie retenus sont-ils appropriés pour atteindre les objectifs ?• Les étapes de réalisation du projet sont-elles bien définies et intégrées (s'il y a lieu) ?• La population à l'étude est-elle bien définie et accessible ?• La méthode d'échantillonnage est-elle adéquate ? Quelles sont les modalités de recrutement ?• La taille de l'échantillon est-elle justifiée dans le contexte de l'étude ?• Les méthodes ou instruments utilisés sont-ils appropriés ? Les paramètres métrologiques sont-ils connus ?• Les analyses de données prévues sont-elles appropriées au type d'étude ?• S'est-on préoccupé de la valeur scientifique de l'étude en termes de validité, fiabilité, crédibilité, plausibilité, etc., selon le type de recherche ?

CRITÈRES D'ÉVALUATION (SUITE)

3. Plan de diffusion et de dissémination des résultats (5 points)

- Un plan de diffusion et de dissémination des résultats est-il mentionné dans la description du projet ?
- Ce plan est-il approprié et réaliste ?

4. Compétence des candidates et adéquation du milieu (10 points)

- La compétence de la chercheuse principale et des co-chercheuses, des assistants de recherche et des autres membres du personnel satisfait-elle aux besoins de la recherche proposée ?
- Le lieu où se déroulera l'étude est-il approprié pour réaliser cette recherche ?
- Donne-t-il accès à la population cible ?
- La demande est-elle accompagnée d'une lettre de soutien de l'établissement où se déroulera la recherche ?

Faisabilité du projet et budget (10 points)

- L'échéancier est-il réaliste ?
- Le budget demandé est-il réaliste ?
- Le personnel, les salaires, le matériel de recherche et toutes autres dépenses prévues pour réaliser le projet sont-ils justifiés ? (*Le salaire des chercheurs n'est pas admissible.*)

Considérations d'ordre éthique

L'octroi de la bourse est conditionnel à l'approbation du projet par un comité d'éthique officiel. La FRESIQ se réserve le droit d'obtenir un avis indépendant quant aux aspects légaux ou éthiques du projet soumis.

Responsabilité de la récipiendaire

L'investigatrice principale⁴ a la responsabilité d'utiliser les fonds pour les fins prévues dans sa demande. Les fonds ne peuvent être virés d'un poste budgétaire à l'autre sans l'autorisation de la FRESIQ.

Engagement de la récipiendaire

Dans le cadre du Programme de recherche clinique, l'infirmière, à partir de son étude complétée, présente un rapport de recherche ou des manuscrits soumis à des revues en sciences infirmières et qui comportent l'ensemble des résultats de la recherche. L'investigatrice principale doit remettre ce rapport final dans les six mois suivant la fin de la période subventionnée.

Au terme de son projet, la récipiendaire s'engage également, s'il y a lieu, à diffuser auprès du grand public de l'information d'intérêt et à fournir à la FRESIQ du matériel à cet effet selon un format établi par le chercheur.

⁴ Dans ce texte, le féminin est utilisé sans préjudice et seulement pour alléger la présentation.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Langue

Les demandes peuvent être présentées en français ou en anglais.

Soumission des demandes

Les formulaires de demande de subvention peuvent être obtenus au bureau de la FRESIQ et sur le site Web www.fresiq.oiiq.org.

Chaque demande doit être dactylographiée, utilisant un caractère de taille 12 en Times New Roman ou 11 en Arial. Les demandes manuscrites seront refusées.

La dénomination féminine et l'usage du féminin sont privilégiés de façon générale pour désigner la clientèle « infirmière » afin de faciliter la lecture des textes. Cet usage ne constitue en aucun temps une négation des privilèges et des droits des confrères masculins.

La candidate est responsable de s'assurer que son dossier est complet. Toute demande incomplète sera considérée NON ADMISSIBLE.

Date limite

Les demandes de subvention doivent être soumises à la FRESIQ au plus tard à **17 h le 20 janvier 2012.**

Soutien administratif et administration financière

Personne qui administre les fonds (Page 1 du formulaire de demande)

Les fonds doivent être administrés par un tiers (ex. : centre de recherche, direction des finances ou des services administratifs). Le nom, l'adresse, le poste et la signature de la personne chargée d'administrer les fonds doivent apparaître sur la page 1 du formulaire de demande.

Lettre de soutien de l'établissement qui participe à la recherche

La demande de fonds pour le Programme de recherche clinique doit contenir une lettre de la directrice ou de la responsable des soins infirmiers ou du directeur général de l'établissement où le projet aura lieu indiquant que l'établissement accepte de collaborer avec la candidate et donnera accès à ses clients, si nécessaire. Cette lettre doit également attester du soutien (ex. : soutien clérical, temps libéré) que l'établissement accordera au projet si nécessaire.

Modalités de paiement

Un premier versement qui équivaut à 90% de la somme acceptée est versé à l'établissement après l'acceptation de la demande de subvention par le Conseil d'administration de la FRESIQ. Le deuxième versement de 10% est remis lorsque le projet est complété au plus tard quatre mois après la fin du projet et cela, sur présentation des pièces justificatives.

DROITS D'AUTEUR

Les droits d'auteur sont la propriété des récipiendaires. Cependant, les articles publiés, les exposés et toute référence au financement du projet doivent mentionner l'assistance financière de la FRESIQ, du FRSQ ou de tout autre partenaire financier, le cas échéant.

La FRESIQ peut communiquer à ses partenaires financiers le résumé des projets cofinancés qui pourra apparaître dans leurs rapports d'activités y compris sur le site Web.

Pour tout renseignement supplémentaire, les candidates sont priées de s'adresser au

Secrétariat du Comité scientifique

FRESIQ

(Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec)

4200, boul. Dorchester Ouest

Westmount (Québec) H3Z 1V4

Téléphone : (514) 935-2505, poste 204

Sans frais : 1-800-363-6048

Télécopieur : (514) 935-0978

Courriel : liette.beaucage@oiq.org